

POLITIQUE

DE

SÉCURITÉ DE

L'INFORMATION

unicause

agence philanthropique



LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

TABLE DES MATIÈRES

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION	3
Objectifs de la politique	3
contenu de la politique.....	3
Principes directeurs	3
Entrée en vigueur.....	5

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Unicause (« nous », « notre » ou « nos ») est une agence philanthropique qui collabore avec des fondations et des organismes à but non lucratif depuis plus de 15 ans en leur offrant des services clé en main ou personnalisés afin de les accompagner dans leur stratégie de campagne annuelle. En tant que partenaire de choix, nous nous engageons à protéger les informations de nos clients et de notre organisation.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique de sécurité de l'information permet de démontrer l'engagement de la direction en matière de sécurité de l'information. Cette politique doit être communiquée à l'ensemble des utilisateurs sous une forme adéquate, accessible et compréhensible.

CONTENU DE LA POLITIQUE

La politique de sécurité de l'information (ci-après : la « Politique ») établit les exigences légales et réglementaires, et est conforme aux pratiques reconnues dans l'industrie.

Cette Politique établit les principes directeurs dans le but d'atténuer les risques tout en maintenant l'efficacité opérationnelle des activités de **Unicause**.

Cette Politique soutient la mise en œuvre et le maintien des mesures de protection de l'information réduisant à un niveau acceptable les risques susceptibles de porter atteinte à la disponibilité, à l'intégrité et à la confidentialité de l'information et pouvant causer des pertes financières ou des préjudices à la réputation de **Unicause**.

PRINCIPES DIRECTEURS

Considérant l'impact potentiel de l'exploitation d'une vulnérabilité de sécurité de l'information sur la confiance des clients ainsi que sur la réputation et la situation financière, la sécurité de l'information est la responsabilité de tous. Elle concerne l'ensemble des dirigeants, employés et consultants ainsi que tout fournisseur ou sous-traitant offrant des services ou ayant accès aux informations.

Les investissements en sécurité de l'information sont prévus par Steve Levesque et Marie-Michèle Leclerc-Dumont dans le but de maintenir les risques de sécurité de l'information à un niveau acceptable pour **Unicause**.

Les mesures de protection de l'information à mettre en place sont proportionnelles aux risques de sécurité identifiés et déterminées en fonction de l'importance et des impacts potentiels sur les actifs à protéger.

La gestion des opérations de sécurité de l'information et des processus afférents est essentielle pour assurer la protection des actifs de **Unicause** ainsi que pour détecter et contrer les principales menaces. La gestion des incidents de sécurité de l'information est en place pour traiter efficacement et rapidement les menaces s'étant matérialisées.

Une évaluation périodique des risques et des mesures de protection des actifs informatiques doit être effectuée.

La sécurité de l'information repose sur l'intégrité, la connaissance et la vigilance des employés. Les processus de gestion des ressources humaines et le programme de sensibilisation et de formation à la sécurité de l'information sont indispensables pour assurer un niveau approprié de compétence et d'expertise du personnel de **Unicause** en matière de sécurité de l'information.

Les ententes et contrats dont **Unicause** est partie prenante doivent contenir des dispositions écrites garantissant le respect, par toutes les parties, des exigences en matière de sécurité et de protection de l'information.

Unicause respecte la réglementation applicable et les exigences de l'industrie en matière de sécurité de l'information.

Responsabilités, application et révision

1.1. Rôles et responsabilités

1.1.1. Comité de direction de **Unicause**

- nomme le responsable de la sécurité de l'information
- alloue les ressources financières associées à la sécurité de l'information
- communique l'importance de la sécurité de l'information aux dirigeants et aux employés de **Unicause**
- appuie la mise en œuvre des mesures de protection.

1.1.2. Responsable de la sécurité de l'information

- évalue les risques et les menaces qui pourraient toucher les actifs de **Unicause**
- assure la mise en place des mesures de protection
- sensibilise et forme les employés à la sécurité de l'information.

1.1.3. Gestionnaires

- adoptent les comportements visant à assurer la sécurité de l'information et sont des modèles en matière de sécurité de l'information auprès de leurs employés
- protègent les actifs TI sous leur responsabilité, le cas échéant
- prennent en charge les responsabilités qui leur sont attribuées dans les mesures de protection

- s’assurent que les employés sous leur responsabilité :
 - suivent et mettent en application le programme de sensibilisation et de formation à la sécurité de l’information
 - connaissent et respectent les mesures de protection
 - bénéficient uniquement des accès nécessaires à l’exercice de leurs fonctions.

1.1.4. Employés

- suivent le programme de sensibilisation et de formation à la sécurité de l’information et le mettent en application
 - adoptent les comportements visant à assurer la sécurité de l’information
 - respectent les mesures de protection de l’information.

1.2. Révision de la Politique

Unicause est responsable de réviser la présente Politique au minimum tous les 2 ans.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Nous nous réservons le droit de modifier cette politique de sécurité de l’information à tout moment. Les modifications seront publiées sur notre site web avec la date d’entrée en vigueur mise à jour. Nous vous encourageons à consulter régulièrement cette politique pour vous tenir informé de nos pratiques en matière de confidentialité.

La présente politique a été mise à jour pour la dernière fois le : 28 janvier 2025

Titre	Politique de sécurité de l’information
Date d’entrée en vigueur	2025-01-28
Dernière date de révision	2025-01-28
Fréquence de la révision	Tous les 2 ans
Unité responsable	Responsable de la sécurité de l’information
Instance d’approbation	Comité de direction
Public visé	Tous les employés